

V - ENQUÊTE D'INVENTAIRE STATISTIQUE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE KIBANGOU

SOMMAIRE

	Pages
A. Résultats qualitatifs	317
Le milieu social	317
Le milieu humain	318
L'agriculture traditionnelle	320
B.- Résultats quantitatifs	324
Description quantitatifs	324
Structure démographique	325
Données de mouvement	327
Structure professionnelles	327
L'habitat	328
L'agriculture	329

L'Organisation de la Région Industrielle du Kouilou-Pointe Noire⁽¹⁾ a été chargée en 1958 de faire dans la zone d'inondation du futur barrage du Kouilou une enquête exhaustive comportant :

- un recensement démographique complet,
- un recensement et une étude de l'habitat,
- un recensement et des mesures des cultures,
- un recensement des biens individuels pouvant donner lieu à indemnisation,
- des monographies de villages,
- un recensement et une étude sommaire des "mikouna", ensemble des biens collectifs du clan familial.

La zone d'inondation - dite zone de retenue - étudiée englobe environ 150 villages ou hameaux répartis sur deux axes routiers qui se rejoignent à Kibangou et sur une piste non carrossable vers la terre NTIMA. Cette zone figure sur les cartes de l'Atlas, et sans que l'on sache encore si le barrage de Kouilou sera édifié, il a été convenu que l'esquisse d'aménagement régional éviterait tout investissement important dans cette zone.

En 1958 cette zone comprenait un peu plus de 8000 habitants. Elle se trouve presque entièrement en savane, sauf quelques galeries forestières sur la route Kibangou-Mossendjo.

Principales cultures : manioc, arachides, bananes, les palmiers à huile servent surtout à la fabrication du vin de palme.

Les différents groupes ethniques sont, par ordre d'importance décroissante, les Bacougnis, les Bapounous, les Baloumbous, les Bokotas, dont les systèmes sociaux et agricoles semblent très voisins.

Dirigée par un statisticien, assisté sur la fin par un ingénieur d'agriculture, l'enquête a été réalisée sur le terrain par dix-sept contrôleurs, enquêteurs et dessinateurs congolais.

Elle a duré cinq mois et demi, du 20 février au 8 août 1958.

Nous donnerons ici un résumé des principaux résultats obtenus.

A. RESULTATS QUALITATIFS

A.1 LE MILIEU SOCIAL

La zone étudiée, presque entièrement située dans la sous-préfecture de Kibangou, reste encore en majeure partie dans cette circonscription, mais aujourd'hui toute la partie au sud du Niari⁽²⁾ appartient à la sous-préfecture de Dolisie, y compris Makabana, simple village en 1958, maintenant petite cité semi-industrielle où se trouvent les ateliers du chemin de fer de la COMILOG.

Les 151 unités dites "villages" formant le champ de l'enquête étaient en fait sous l'autorité d'une soixantaine de chefs de village, le reste étant constitué par des hameaux numérotés et disséminés parfois assez loin du village principal ; comprenant 2 à 15 ménages seulement ces hameaux se déplacent facilement et fréquemment, en demeurant toutefois dans les limites des terres du clan maternel (moukouna).

(1) Instituée en 1957 l'ORIK était chargée de coordonner l'ensemble des études et mesures propres à permettre la mise en valeur industrielle de la zone du Kouilou et de la ville de Pointe-Noire. Elle est maintenant remplacée par l'ONAKO, Office National du Kouilou.

(2) Elle correspond à peu près à l'axe 1 mentionné plus loin.

Groupant 920 élèves l'enseignement primaire était déjà assez largement dispensé en 1958.

Les malades habitant au sud du Niari étaient traités à Dolisie, les autres à Kibangou (dispensaire et maternité). A Loubetsi la mission protestante avait également dispensaire et maternité.

Cet équipement s'est amélioré depuis 1958 : voir la carte de l'atlas régional.

A. 2 LE MILIEU HUMAIN

La vie familiale

Toute la vie familiale des Bacougnis est régie par le système matrilineaire et patrilocal. L'appartenance à un groupe familial se transmet par les femmes et par conséquence l'enfant n'est jamais de la même famille que son père. Seule la filiation maternelle est "sûre" disent les Bacougnis, mais comme la femme est un être inférieur à l'homme le commandement du groupe familial appartient à l'homme le plus proche de la mère c'est à dire l'oncle maternel. Une des conséquences fondamentales de cet état de choses est la fraternité totale des cousins germains du côté maternel.

La grande famille maternelle désignée par les termes de Mukula Kifimba ou Mukulu Kifimba est l'ensemble des personnes issues d'un ancêtre commun. Les grandes familles Bacougnis sont les Batsanga (famille du chef de tribu), Bassoumba, Bayenne etc. L'appartenance de deux individus de sexe différent à une même grande famille entraîne pour ceux-ci un interdit sexuel.

A côté de la grande famille, la coutume en évolution admet une conception familiale plus proche de la nôtre dans laquelle le père de famille joue un rôle non négligeable. Mais, même dans le cas de la famille restreinte, le père ne peut jamais intervenir seul dans les actes publics de la vie de l'enfant (mariage, héritage, etc...). Il se trouve toujours dans l'obligation d'en référer à l'oncle maternel.

Le mariage

Le mariage est un contrat clanique entre deux familles, dont le but est la procréation et qui est sanctionné par le consentement individuel des époux. La famille de l'épouse ne fait que prêter une "source de vie" à la famille du mari. Anciennement elle en ressentait un sentiment d'affaiblissement et exigeait de la famille du mari, soit une femme nubile en échange pour un de ses fils, soit une promesse de femme à acquitter dans l'avenir. Cette promesse était matérialisée par des objets. Lorsque la famille du mari se libérait de sa promesse en donnant une femme en mariage à un membre de la famille de la femme, ces objets ou valeurs étaient restitués. Telle est l'origine de la dot qui avec l'apparition de l'argent européen a perdu une partie de sa signification, à l'heure actuelle.

Autrefois, le consentement de la fille en âge d'être mariée n'était qu'une formalité car les jeunes filles étaient soumises à leurs familles et leur accord était acquis dans la majorité des cas. Il n'en va plus de même depuis une dizaine d'années et ce consentement commence à être pris en considération. Le choix de la fille est même parfois déterminant en la matière.

Le prétendant offre un petit cadeau : mouchoir de tête ou petite somme d'argent à la jeune fille qu'il a choisie. Si celle-ci agrée le cadeau, elle accepte en même temps le prétendant. Les parents de ce dernier vont alors voir la famille de la jeune fille et leur font une demande. A la deuxième entrevue le prétendant et son père apportent du vin et de l'argent qui servent d'introduction et de présentation du prétendant à sa future belle-famille. La somme d'argent remise à cette occasion est appelée "Kibanza". Le garçon donne lui-même le Kibanza à sa future qui le remet à son père ; si le père accepte le Kibanza le mariage est accepté. Entre les deux entrevues, les parents de la fille ont consulté les principaux membres du clan maternel qui doivent donner leur approbation au mariage et vérifier notamment si le prétendant n'appartient pas à un clan ennemi ou dont l'alliance est indésirable. La race du prétendant est également vérifiée car les Bacougnis ne s'allient qu'aux Bacougnis - Bapounous - Babouissis - Baloumbous - Vilis et Bayombes.

Après les accordailles viennent les versements d'argent et d'objets divers qui constituent la dot ou "Bila". Cette dot, variable suivant la condition de la fille, les liens possibles qui unissent déjà les deux familles et aussi suivant la "position sociale" du prétendant, sera partagée entre le père et la mère de la fille qui recevront généralement la partie versée en nature : un pagne, un sac de sel, un fusil, des marmites, des cuvettes, du vin ou du petit bétail et les oncles maternels qui perçoivent la partie versée en argent. Lorsque la dot fixée par la famille a été totalement versée, la femme accompagnée de son frère rejoint alors le domicile de son mari. Les en-

fants qui naitront de cette union appartiendront au clan maternel. En cas de décès du mari, la femme sera considérée comme faisant partie de l'héritage laissé par le défunt.

En cas de divorce, la famille maternelle devra rembourser tout ou partie de la dot. Ce qui donne lieu à d'interminables palabres auxquels participent le plus grand nombre possible de membres des deux familles. Les discussions de divorce peuvent durer plusieurs jours et donnent lieu à diverses réjouissances quand il s'agit d'un personnage important ou riche. Au cours des discussions chacun présente sa version des motifs de divorce, de préférence de manière spirituelle pour gagner les rieurs. Après l'exposé on détermine les torts de chacun. Si la femme a tort, la famille remboursera la dot, si c'est l'homme, on ne lui remboursera que la moitié, ou même moins.

Le divorce est toujours soumis à l'arbitrage coutumier d'une personnalité non apparentée aux deux familles (notables, chef pour certains cas, Tribunal du Premier Degré pour les plus évolués). Il convient de noter que réglementairement depuis 1957 aucun divorce coutumier n'a de valeur légale s'il n'est prononcé par le Tribunal Africain du Premier degré.

La dot varie actuellement de 12 à 20 000 Frs⁽¹⁾ (dot en nature et vin compris) suivant la classe sociale à laquelle appartient la femme. Mais il s'agit bien souvent d'un premier versement qui entraîne le mariage. La dot sera remise en question à propos de certains événements⁽²⁾ : naissances, maladie, mort d'un enfant, voyage de la femme dans sa famille maternelle, etc... Il arrive bien souvent que les époux aient des versements à effectuer pendant plus de dix ans, ce qui complique la procédure de divorce, d'autant que la mauvaise foi est de rigueur.

La propriété individuelle

La propriété individuelle s'exerce pour le chef de la famille restreinte sur tous les biens meubles et immeubles. Notons cependant qu'à l'intérieur d'un ménage tous les objets et ustensibles qui servent à l'entretien du logis et à la cuisine sont la propriété de la femme ainsi que ses vêtements personnels.

L'héritage se transmet selon une procédure bien définie :

A la mort du Chef de ménage, les femmes gardent le deuil deux mois, puis tous les membres du clan maternel du défunt se réunissent et pendant une longue veillée discutent du partage des biens. Le frère par la même mère ou l'oncle maternel du défunt prennent l'héritage en charge et s'occupent du partage. Des voisins ou des membres d'une famille différente servent de témoins. Le partage est souvent réglé également par le Chef de la grande famille. Tout compte dans l'héritage : animaux, meubles, vêtements, argent, femmes, etc... Le fils peut avoir droit à quelque chose si son père le lui a donné verbalement avant de mourir. Sinon, l'accord de toute la famille est nécessaire pour décider de donner quelque chose aux enfants du défunt. Cette part est rarement importante. Si le père du défunt vit encore, il a droit à une petite part. Après le partage, la maison du défunt est détruite ou abandonnée et seuls les étrangers peuvent y dormir. En fait, il semble que de plus en plus cette maison soit vendue et l'argent de la vente partagé.

Les héritiers (en général les frères ou les cousins maternels du défunt) choisissent chacun la veuve qu'ils désirent prendre pour épouse. Si cette dernière refuse de suivre son nouvel époux, et si elle n'agrée aucun des héritiers possibles, ses parents doivent rembourser la dot versée par le défunt ; s'ils ne le peuvent ou ne le veulent, on l'oblige à partir chez son nouveau mari.

Celui qui épouse une veuve prend en même temps les enfants de celle-ci qui suivent leur mère dans son nouveau foyer. Si la femme est trop vieille, elle est bien souvent laissée pour compte et personne ne la réclame lors du partage.

Par ordre d'importance des parts, les héritiers sont : les oncles maternels, les frères, puis les neveux. D'une façon générale, un "petit quelque chose" est donné aux enfants du défunt" pour qu'ils ne regrettent pas".

La propriété collective

Les grandes famille se scindent pour la vie collective en plusieurs Tsifoumou-Mikouna. La Moukouna est composée des biens transmis par les ancêtres et appartenant à tous les individus qui cultivent, chassent et pêchent sur un même terrain. Elle consiste en termes, forêts, rivières,

(1) Rappelons que cette enquête date de 1958.

(2) "Panier de belle-mère n'est jamais rempli" dit un proverbe bantou.

palmeraie, étangs etc... et comprend également tous les droits y afférents : droit de pêche, de chasse, de passage, de récolte, de cueillette, d'exploitation, etc...

Le Chef de la Moukouna est appelé Foumou-Moukouna. C'est en général le personnage le plus âgé du groupe ou le plus influent.

Le Chef commande et partage les produits de la Moukouna entre ses membres. Il est le dépositaire de la propriété collective dont les membres de la Tsifoumou-Moukouna ne sont que les usufruitiers.

Les biens de la Moukouna sont gérés par le Chef de Moukouna qui en prélève sa part, mais qui aussi en redistribue les produits aux membres. Ainsi pour les produits de la chasse ou de la pêche, si le droit est exercé par un membre de la Moukouna, une très légère part sera réservée au Foumou-Moukouna. Mais si ce droit a été accordé à un étranger, après accord des principaux membres, la moitié du produit de la pêche ou de la chasse revient au chef et aux principaux membres de la Moukouna. Pour le droit de chasse, la moitié de l'animal, du côté touchant la tête est pour eux, la tête et un gigot revenant spécialement au chef.

Le droit d'abattage en forêt est soumis à autorisation préalable du conseil de Moukouna mais est gratuit. Il en est de même pour les droits de passage.

Pour la récolte du vin de palme, le partage se fait sur la base de 3 jours d'exploitation pour l'exploitant, 3 jours pour le Chef (Tsona).

Les amandes et l'huile sont la propriété exclusive des membres de la Moukouna. Les femmes procèdent à la récolte et à la vente, et l'argent est remis au Foumou-Moukouna qui prélève sa part et distribue le reste aux principaux membres.

Le Foumou-Moukouna ne s'occupe pas des cultures, toutefois son accord est préalable à tout permis d'occuper la terre. Ce permis est refusé aux gens qui ne sont pas de la famille ou alliés à la famille.

Pour les autres, après le débroussage qui constitue une semi-appropriation, le chef donne son accord après consultation des membres de la Moukouna. Cette condition préalable d'alliance est également exigée pour s'installer dans un village situé sur les terres de la Moukouna.

La dénomination de Foumou-Tsi, ou roi du pays, n'est plus maintenant qu'un titre honorifique qui semble d'ailleurs en voie de disparaître. Elle désignait les souverains de petits Etats comme ceux de Loango et de Makoko.

Observations

Certaines de ces coutumes n'existent plus à l'état pur, notamment en ce qui concerne l'héritage des veuves, et il est bien évident que plus le milieu est urbanisé, donc détribalisé, moins les traditions ont d'emprise sur l'individu, sans toutefois disparaître totalement.

A.2.1 Les clans familiaux

186 clans ont été dénombrés au cours de l'enquête mais beaucoup n'ont qu'une importance réduite :

58,6 % d'entre eux possèdent moins de 5 représentants dans la zone recensée

73,7 % moins de 10

12,9 % seulement, avec 25 hommes au minimum, sont vraiment centrés sur la sous-préfecture de Kibangou.

On a compté 1658 ménages

A.3 L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE KIBANGOU

Nous reproduisons intégralement cette partie du rapport d'enquête, que l'on pourra comparer aux notes du professeur Sautter sur l'agriculture des Bakamba et à l'étude de Ph. Haeringer sur la sous-préfecture de Mouyondzi.

Le pays Bacogni est une immense savane entrecoupée de collines, couvertes çà et là de forêts et de galeries forestières le long des cours d'eau. Le climat est du type équatorial, chaud et humide, avec quatre saisons réparties ainsi :

- du début d'Octobre au début de Janvier - saison des pluies (1er cycle)
- courant Janvier (2 à 3 semaines) - petite saison sèche.
- de fin Janvier à fin Mai - saison des pluies (2ème cycle)
- de fin Mai à fin Septembre - grande saison sèche, plus fraîche.

La température moyenne oscille entre 21 et 27 degrés, le minimum se situant en Juillet.

Les Bacougnis sont avant tout des cultivateurs de savane ; cependant depuis quelques années, ils pratiquent la culture en milieu forestier suivant les techniques des Bapounous.

Regime foncier

Le Bacougni n'est pas "propriétaire" de la terre qu'il exploite, mais il n'ira pas exploiter une terre située hors de sa Moukouna dont il connaît parfaitement les limites géographiques.

Une surface de terre, aussi bien en savane qu'en forêt, peut être exploitée par n'importe quel membre de la Moukouna, après accord du conseil de Moukouna. Les répartitions se font à l'amiable vers le mois de Juin.

Les cultures de savane

Les champs sont généralement à proximité du village. Tous les champs d'un même village sont groupés. En règle générale, chaque femme a un ou, au maximum, deux champs.

a) Le manioc

La préparation des superficies à planter en manioc est réduite au minimum : après les feux de brousse, les femmes remuent un peu la terre aux endroits où elles comptent planter les boutures. On plante souvent le manioc dans les intervalles laissés par les touffes d'arachides.

La multiplication se fait par boutures de 20 à 30 cm de longueur qui sont prélevées sur des tiges bien droites de plants mûrs et sains. La récolte des tiges a lieu 2 à 3 jours avant leur mise en place, mais la division des tiges se fait la veille de la plantation. Chaque bouture possède 4 à 5 yeux dormants.

La mise en place se fait soit sur de petites buttes, soit à plat, les boutures sont enfoncées obliquement et deux par deux. Le tropisme de la plante est généralement respecté. En culture pure, ces groupes de deux boutures sont plantés à des écartements de 1 m sur 1 m.

Le manioc est planté en Octobre, au début de la saison des pluies. Les boutures qui, au bout de 15 jours, n'ont pas repris, sont remplacées. Quand les plants ont atteint 40 à 60 cm de hauteur ils sont buttés. Parfois un second buttage a lieu vers l'âge de 9 mois (en Juillet).

Les racines sont récoltées du 12ème au 30ème mois après la plantation. Cette large tolérance dans le choix de la période de récolte constitue un avantage appréciable et permet l'exploitation du champ au fur et à mesure des besoins.

Les rendements sont très variables et on estime qu'ils s'étagent entre 5 et 10T./ha.

Le manioc est consommé surtout sous forme de chikouangue⁽¹⁾ ou sous forme de fougou⁽²⁾. Les racines ainsi que leurs diverses préparations sont commercialisées sur les marchés locaux.

b) L'arachide

Après les feux de brousse, en Octobre, le sol est ameubli à la houe. Le semis a lieu dès la première pluie. Les surfaces cultivées sont principalement fonction de la quantité de semences dont dispose le cultivateur.

Ces semences proviennent de deux sources : d'une part les graines conservées par le cultivateur d'une campagne sur l'autre, d'autre part des semences sélectionnées provenant de la C.G.O.T.⁽³⁾ et distribuées par les Sociétés Africaines de Prévoyance⁽⁴⁾.

 (1) Pain de manioc bouilli préparé avec les tubercules réduits en farine après un rouissage destiné à éliminer l'acide cyanhydrique qu'ils contiennent.

(2) Farine de manioc séchée au soleil.

(3) Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux. (maintenant dissoute)

(4) En 1958.

La récolte principale a lieu pendant la petite saison sèche, la récolte secondaire (repousse) en Juin. Les rendements sont faibles et en rapport direct avec la pluviométrie (importance du 1^{er} cycle d'Octobre à Janvier).

La majeure partie de la récolte principale est commercialisée ; le reste ainsi que la récolte secondaire sont réservés à la consommation familiale.

L'arachide est consommée soit crue, soit cuite à l'eau. Son taux élevé en matières albuminoïdes en fait une denrée de choix susceptible de combler le déficit en protides des principaux végétaux (manioc, banane) constituant la base du régime alimentaire Bacougni.

c) Les cultures secondaires

Les cultures secondaires, qui sont représentées par de nombreuses espèces, ne couvrent qu'une très faible partie des surfaces cultivées. Elles sont situées autour des cases. Ce sont principalement le maïs, le taro, la patate douce, l'igname, l'oseille et le tabac.

d) Rotations

On peut observer trois types de rotations :

1/ 1^{ère} année : arachide en culture pure

2^{ème} année : manioc

3^{ème} année : manioc et retour à la jachère

1/ 1^{ère} année : association manioc et arachide

2^{ème} année : manioc + repousse d'arachide

3^{ème} année : manioc et retour à la jachère

3/ 1^{ère} année : arachide + manioc

2^{ème} année : manioc + repousse d'arachide + nombreuses cultures secondaires

3^{ème} année : manioc et retour à la jachère.

Ce troisième type de rotation est le plus fréquent.

Chaque année la zone cultivée se déplace par rapport au village.

Les cultures de forêt

a) Localisation des champs par rapport au village

Les forêts sont souvent très éloignées des villages et situées soit au sommet, soit à flanc de colline, sur les terrains schisto-gréseux. Il faut souvent plusieurs heures de marche pour aller du village à ces champs. Les cultivateurs d'un même village exploitent plusieurs zones forestières.

b) Les cultures principales

On trouve en forêt 4 cultures principales :

a) Le manioc

b) L'arachide

c) L'igname

d) La banane plantain

Le défrichage, qui est réservé aux hommes, représente un gros travail : la forêt est abattue et, aussitôt que les feuilles sont desséchées, il est procédé à un débitage plus ou moins grossier des arbres. Ce travail commence en Mai-Juin pour se terminer en fin Septembre. A ce moment on met le feu ; il subsiste ensuite sur le sol : les souches, les troncs et les grosses branches. C'est sur ce sol couvert de cendres et encombré de divers débris calcinés que les femmes viennent faire les plantations.

b 1/ Le manioc

Sa culture en forêt ne diffère pas sensiblement de ce qui a déjà été indiqué pour la savane. Il y a lieu de noter toutefois qu'il est rarement cultivé en association avec l'arachide.

b 2/ L'arachide

L'arachide est cultivée en forêt, après le manioc, sur un terrain parfaitement "balayé". Les rendements sont supérieurs à ceux obtenus en savane, par contre, la qualité du produit est inférieure (arachides piquées).

b 3/ L'igname

La culture de l'igname, pratiquée en association avec d'autres cultures, est entreprise au début de la saison des pluies, en Octobre. Des éclats de tubercules ou des fragments de plantes prélevés près du collet à la partie supérieure du tubercule et mis en terre à 5 ou 10 cm de profondeur sont disséminés dans le champ. La terre est simplement ameublie légèrement à l'endroit où l'on place le tubercule.

Les tiges grimpent le long de branches laissées sur le sol. Quelquefois un buttage est effectué pour favoriser le développement des tubercules.

La récolte commence 9 mois après la plantation et dure plusieurs mois, quoique au bout d'un certain temps les tubercules laissés dans le sol deviennent amers et pourrissent.

L'igname se consomme cuit à l'eau ou frit.

b 4/ Les bananes

Les bananiers plantains constituent la principale variété de banane cultivée par les Bapounous. En octobre, les femmes placent dans le sol des rejets et des fragments de rhizome portant des bourgeons. Sept mois après la plantation, on peut commencer à récolter des régimes. Ces bananes sont farineuses, non sucrées et sont consommées cuites, comme un légume féculent. Le rendement est d'un régime par stipe de l'année.

c) Les cultures secondaires

On rencontre dans les champs de forêts un grand nombre de cultures vivrières, (les mêmes qu'en savane) et quelques pieds de café. Ces cultures présentent peu d'intérêt, compte tenu des superficies qu'elles occupent.

En forêt nous reconstruisons un assolement triennal avec un seul type de rotation.

1ère année - Défrichement - Manioc + ignames + bananiers.

2ème année - Manioc + ignames + bananiers + repousses forestières.

3ème année - De nouveau défrichement, balayage, arachide + ignames et repousses des bananiers à partir des rhizomes laissés dans le sol.

d) Superficie cultivée

Etant donné l'éloignement et la dispersion des champs de forêt, il a été impossible aux enquêteurs de mesurer toutes les surfaces. Des sondages ont été faits sur quelques champs qui laissent penser que l'on peut, sans commettre d'erreur grossière, estimer que la superficie cultivée par ménage est d'un demi-hectare. 32 champs ont été mesurés à raison de 2 par village, on a obtenu une surface moyenne par champ de 44 ares. Cette superficie n'est pas fonction du nombre de femmes, mais de la force et du courage du Chef de Ménage. C'est pour cela qu'au sein d'une même ethnie on peut la considérer comme constante.

En plus de ces cultures, les paysans récoltent les fruits de quelques arbres fruitiers dont les principaux sont par ordre d'importance, les palmiers à huile, les manguiers, les avocats, les orangers, les citronniers, quelques caféiers.

Calendrier Agricole

Nature de la culture	Préparation du sol	semis ou plantation	Récolte
Arachides	de Juin à Septembre	Octobre	1 ^{er} cycle : Janvier 2 ^{ème} cycle : Juillet
Manioc	de Juin à Septembre	Octobre	du 12 ^{ème} au 30 ^{ème} mois après la plantation
Igname	en forêt de Juin à Septembre	Octobre	à partir du 9 ^{ème} mois après la plantation
Banane	en forêt de Juin à Septembre	Octobre	à partir du 7 ^{ème} mois après la plantation
Cultures Secondaires	Septembre	Octobre	étagées durant toute l'année et variables avec les produits.
Fruits			citrons pamplemousses } Avril avocats oranges : Mai mangues : Septembre

B - RESULTATS QUANTITATIFS

B.1 DESCRIPTION EXHAUSTIVE

La zone d'enquête forme un quadrilatère donc les diagonales sont les axes routiers se croisant aux environs de Kibangou.

Un nombre important de villages recensés ne seront pas inondés mais, ou leurs terres de culture et de chasse le seront, ou leurs liaisons entre eux et avec les centres importants le seront.

Les villages sont répartis le long de quatre axes :

axe 1 route Dolisie-Gabon et ancienne route du Gabon

62 villages, situés entre le carrefour de ces deux routes au sud et la localité de Kibangou au Nord :

axe 2 route dite de Ntima (non carrossable)

20 villages entre Bikabitsendé au sud et le pont du Niari au nord

axe 3 route de Mossendjo

51 villages répartis entre la localité de Kibangou au sud et la rivière Leboulou au nord

axe 4 prolongement de l'axe 1, route Dolisie-Gabon

18 villages, de Kibangou à la rivière Loukenini.

Le rapport donne pour chacun des 4 axes un recensement complet des villages, des personnes, des cultures et des arbres fruitiers présents dans le champ de l'enquête.

Nous présenterons ici des résultats condensés :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Total
Nombre de villages	62	20	51	18	151
Nombre de ménages	611	217	611	206	1658
Nombre de cases	1312	486	1444	495	3747
Population totale	<u>2604</u>	<u>1202</u>	<u>3026</u>	<u>1325</u>	<u>8157</u>
dont hommes	685	296	781	323	2085
femmes	892	406	1194	411	2903
garçons	522	233	571	293	1619
filles	505	267	480	298	1550
Champs de l'année 57					
nombre	820	297	1070	428	2615
surface en ha	181,2	67,2	272,0	93,3	614
Champs des années antérieures					
nombre	1339	397	1175	450	3162
Palmiers	6496	1581	12750	3596	24423
Manguiers	1526	365	654	1076	3621
Citronniers	246	103	206	119	674
Orangers	1201	592	326	989	3108
Total des arbres fruitiers	<u>9469</u>	<u>2641</u>	<u>13936</u>	<u>5780</u>	<u>31826</u>

Les arbres fruitiers participant de biens collectifs (moukouna ou village) n'ont pas été comptabilisés ici.

Pourcentage des principales ethnies :

Bacougni	59,45 %
Bapounou	30,35 %
Baloumbou	4,85 %
Bakota	1,90 %

B. 2 STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE

B. 2.1 Sexe et ages

L'examen du tableau de répartition de la population par âges et sexes et de la pyramide "Ages, Sexes et Ethnies" fait apparaître l'importance dominante des couches jeunes de cette population dont près de 40 % est âgée de moins de 15 ans (39,86 %) ce qui implique ou une forte natalité ou une forte émigration des classes d'âges actives.

Cette émigration est confirmée par le resserrement de la pyramide (38,82 %) pour les couches actives (15 à 40 ans), émigration généralement provisoire vers les villes, surtout Dolisie et Pointe-Noire, où l'apport des originaires du Niari constitue une part non négligeable de la population. Le caractère provisoire de cette émigration est dû à différents faits dont les plus importants sont le désir de retourner au village natal pour y terminer ses jours ou bien pour s'y marier, après avoir accumulé en ville de quoi parader quelque temps, ou au contraire après avoir échoué totalement et réalisé qu'il vaut mieux être paysan et manger tous les jours qu'être citadin et jeûner trois fois par semaine. Tous ne reviennent cependant pas et la troisième partie de la population, les gens âgés de plus de 40 ans, ne représentent que 21,32 % de l'ensemble. A l'intérieur de ces proportions la part des femmes est dominante : 54,6 % de l'ensemble contre 45,4 % pour les hommes sauf bien entendu pour le groupe des moins de 15 ans, qu'aucun mouvement extérieur n'a encore touché et où l'élément masculin domine : 51,2 % contre 48,8 %.

Cette proportion s'inverse pour le groupe 15 - 40 ans : 61,1 % de femmes contre 38,9 % d'hommes, on retrouve ici encore l'influence de l'émigration masculine, et le groupe des plus de 40 ans : 53,4 % de femmes et 46,6 % d'hommes, où le déséquilibre est beaucoup moins important, beaucoup d'hommes ayant rejoint leur village natal.

Répartition de la population par ages et sexe

Groupes d'Agés	Sexe masculin		Sexe féminin		Total	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
0 à -de 5 ans	635	17,14	733	16,47	1 368	16,77
5 à -de 10 ans	606	16,36	559	12,55	1 165	14,28
10 à -de 15 ans	421	11,36	298	6,69	719	8,81
15 à -de 20 ans	269	7,27	275	6,18	544	6,67
20 à -de 25 ans	274	7,40	325	7,30	599	7,34
25 à -de 30 ans	241	6,51	486	10,91	727	8,92
30 à -de 35 ans	196	5,29	334	7,50	530	6,50
35 à -de 40 ans	251	6,77	515	11,57	766	9,39
40 à -de 45 ans	168	4,54	227	5,10	395	4,85
45 à -de 50 ans	256	6,91	315	7,07	571	7,00
50 à -de 55 ans	273	7,38	299	6,71	572	7,01
55 et +	114	3,07	87	1,95	201	2,46
Total	3 704	100	4 453	100	8 157	100
%	45,41		54,59		100	

B. 2. 2 Ethnies

Les trois principales ethnies ont une structure démographique semblable, conforme donc à la structure globale décrite ci-dessus.

B. 2. 3 Etat matrimonial

Il a une influence certaine sur le nombre des naissances. Dans la zone étudiée :

77 % des femmes sont mariées avant 25 ans

85 % le sont avant 30 ans

Par contre chez les hommes :

22 % seulement sont mariés avant 25 ans

37 % avant 30 ans

Les hommes de plus de 30 ans sont mariés dans la proportion de 92 %

Ces valeurs et caractères sont à peu près constants pour les trois principales ethnies de la zone.

La moyenne des mariages par femme est de 1,36 chez les Bacougni ; 1,38 chez les Baloumbou ; 1,63 chez les Bapoumou ; 1,85 chez les Bakota.

La stabilité des femmes est donc meilleure chez les Bacougni et les Baloumbou.

La polygamie demeure répandue ; elle concerne 39 % des hommes mariés ; elle est plus importante chez les Bapoumou (53 % des hommes mariés) que chez les Bacougnis (33,5 %).

Parmi les 39 % de polygames, 23,5 ont deux femmes, 9 trois femmes, 3,5 quatre femmes, 3 cinq ou plus.

Le nombre de polygames et le nombre de femmes par polygame est évidemment fonction de l'âge : chez 100 hommes mariés de plus de 50 ans, 58 sont polygames dont 30 ont plus de deux femmes.

B. 3 DONNEES DE MOUVEMENT

B. 3.1 Fécondité, natalité

Naissances féminines un peu plus nombreuses que les naissances masculines : pour 1000 femmes, 1752 filles - 1725 garçons.

Nombre moyens de naissances par femme : 3,48 pour l'ensemble de la zone mais avec des différences sensibles suivant les ethnies :

Baloumbou	3,97
Bapounou	3,62
Bacougni	3,40
Bakota	2,27

Le nombre moyen passe à 4,32 si l'on ne considère que les femmes ayant eu des enfants nés vivants ; environs 12 % des femmes restent stériles.

Le taux de natalité générale (rapport du nombre de naissances vivantes dans les douze mois précédant l'enquête à la population totale correspondante) est de 53,9 ‰

Le taux de fécondité actuelle (rapport de ces naissances au nombre des femmes en âge de procréer -15 à 50 ans) est de 180 naissances pour 1000 femmes.

B. 3.2 Mortalité infantile

Pour 100 enfants nés vivants au cours de douze mois précédant l'enquête on compté 13,4 % de décès, avec une forte surmortalité masculine ; ce chiffre est sans doute sous-estimé si on le compare à celui d'autres pays, voisin de 20 %.

B. 3.3 Mortalité générale

Le taux obtenu est de 25 ‰, sans que l'on soit certain que tous les décès des douze derniers mois ont bien été déclarés.

B. 3.4 Mouvement naturel

La différence entre taux de natalité générale, 53,9 ‰, et taux de mortalité générale, 25 ‰, donne un taux d'accroissement naturel de 28,9 ‰, considéré comme surévalué par les auteurs de l'enquête⁽¹⁾.

B. 4 STRUCTURE PROFESSIONNELLE

B. 4.1 Les professions (hommes et femmes de plus de 15 ans) :

Très peu de diversité pour les femmes :

agriculture	94,8 %
profession rémunérée	1,3 % (poterie, vannerie, couture)
ne travaillant pas	3,9 % (malades, trop âgées)

Eventail plus ouvert pour les hommes :

agriculture	41,7 %
chasse, pêche, vin de palme	16,0 %

(1) L'enquête démographique de 1960-61 donne pour la zone de savane à laquelle appartiennent les populations de Kibangou - sauf les Bakotas - un taux de 23,7 ‰ (48,1-24,4).

mécaniciens, chauffeurs	4,0 %
fonctionnaires	1,8 %
commerce	4,1 %
construction	5,1 %
travailleurs non spécialisés	8,7 %
artisans et isolés	7,9 %
gens de maison	2,2 %
ne travaillent pas	8,5 %

Il n'y a pas de différences notables entre les principales ethnies. Les mécaniciens, chauffeurs, manoeuvres, sont employés sur des chantiers forestiers.

B.4.2 Durée de présence au village

44 % des hommes ont de tout temps habité le village où les enquêteurs les ont trouvés et 68 % y habitent depuis plus de cinq ans. En fait il semble que la quasi-totalité des habitants ait toujours vécu dans la zone d'enquête.

B.4.3 Connaissance du français

Doit s'apprécier par groupe d'âges et par sexe :

	Aucune connaissance		Parlent et comprennent		Scolarisés	
	M	F	M	F	M	F
0 à 5 ans	100 %	100 %	-	-	-	-
5 à 10 ans	64,3 %	89,4 %	24,8 %	7,7 %	10,9 %	2,9 %
10 à 15 ans	25,7 %	75,8 %	21,6 %	8,4 %	52,7 %	15,8 %
15 à 40 ans	17,8 %	96,7 %	56,1 %	2,7 %	26,1 %	0,6 %
40 et plus	63,4 %	100 %	33,5 %	-	3,1 %	-

Ainsi 2,7 % seulement des femmes de plus de 15 ans comprenaient et parlaient le français en 1957-58 mais déjà plus de la moitié des hommes en étaient à ce stade.

La scolarisation touchait plus de la moitié des garçons de 10 à 15 ans, mais à peine une fille sur six.

Cette situation s'est bien améliorée depuis 1957 puisque la sous-préfecture de Kibangou comptait en 1964 environ 2100 élèves dans l'enseignement primaire (1400 garçons et 700 filles) et une centaine dans le collège d'enseignement général de Kibangou.

La meilleure connaissance du français chez les hommes de 15 ans et plus s'explique par le fait que beaucoup ont exercé à un moment quelconque de leur vie une activité autre que celle de cultivateur.

Les Bakota et Bapounou, races de forêt, avaient en 1957 la plus faible scolarisation : 5,9 et 11,9 %.

B.5 L'HABITAT

Parallèlement au recensement démographique a été fait un recensement exhaustif des cases d'habitation, y compris les cuisines.

A peu près tous les ménages sont propriétaires de leurs cases.

On a dénombré 3747 cases pour 8157 personnes formant 1658 ménages⁽¹⁾, soit

2,2 personnes par case

2,3 cases par ménage

(1) Taille moyenne des ménages : 4,92 personnes

Superficie moyenne par ménage 67 m², soit près de 14 m² par personne.

La quasi-totalité des ménages se contentent de cinq pièces au maximum.

La qualité de l'habitat restait médiocre en 1957 :

Cases en briques crues	38,4 %
planches éclatées	30,6 %
terre sur armature de bois	22,2 %
paillote	5,3 %
bambou	2,1 %
matériaux divers	0,8 %
briques cuites	0,6 %

Les matériaux traditionnels forment la majorité, 60,2 %.

On remarquait déjà l'essor considérable de la brique crue dont l'expansion ne semblait limitée que par la nécessité de recourir à un maçon rémunéré pour une partie des travaux.

L'obstacle financier joue encore plus pour la brique cuite.

Le caractère provisoire des matériaux utilisés pour la majorité des cases fait que 73,2 % d'entre elles ont moins de cinq ans.

L'aération est encore bien mauvaise : près de 60 % des cases n'ont qu'une seule porte et pas de fenêtre. Cela semble dû au désir de mieux se protéger contre la violence des pluies et la fraîcheur des nuits en saison sèche.

B. 6 L'AGRICULTURE

Le nombre de champs cultivés, la nature des cultures dans les champs et la superficie des champs, ont été étudiés en fonction : de l'ethnie du chef de ménage, de la taille du ménage et du nombre de femmes dans le ménage.

Les champs eux-mêmes ont été subdivisés en champs de l'année (ensemencement 1957, récolte 1958) et en champs des années antérieures à 1957.

B. 6.1 Nombre de champs

Champs de 1957	2615	pour	1321 ménages
Champs plus anciens	3162	"	1345 -

Soit 1,98 et 2,35 par ménage, 4,33 au total.

Selon les ethnies : de 3,38 pour les Bakota à 4,5 pour les Bapounous. Bacougnis : 4,32 champs.

Selon la taille du ménage : de 2,83 pour les ménages d'une seule personne à 9,46 pour les ménages de plus de quinze personnes. Il faut arriver aux ménages de huit personnes pour trouver deux champs de 1957 par ménage.

Le nombre de champs par ménage croît évidemment en fonction du nombre de femmes dans le ménage, mais inversement le nombre moyen de champs par femme décroît tandis qu'augmente le nombre des femmes par ménage.

Ces chiffres doivent être complétés par ceux de la superficie moyenne cultivée par femme.

B. 6.2 Nature des cultures

On a regroupé schématiquement ces cultures en cinq grands groupes, ce qui dénote une certaine homogénéité dans les pratiques culturelles des paysans de la région.

Bien entendu, la culture de base est le manioc : 89 % des champs de 1957 en contiennent, ainsi que 94 % des champs antérieurs à 1957. Au total 92 % des champs sont plantés de manioc, quelle que soit la forme d'association utilisée.

Les arachides en culture pure sont assez rares, 10 % en moyenne, et chez les Baloumbous 3 %. Associées avec seulement du manioc, elles occupent 19 % des champs, et associées avec du manioc et d'autres plantes vivrières, on les rencontre dans 51 % des champs. En fait, et quelle que soit son ethnie, le cultivateur du Niari ne pratique guère de cultures pures, et les cultures autres que le manioc et l'arachide représentent une part minime de son activité, ceci pour les champs de 1957.

Ceux des années antérieures sont constitués presque uniquement de manioc et de bananiers. Il n'y a pas de différences notables entre les ethnies ; à part les races de forêt chez qui la culture de la banane semble passer avant celle des arachides, il n'est guère possible de caractériser une ethnie par ses cultures.

Le nombre de femmes à l'intérieur du ménage ne paraît pas non plus exercer d'influence sur la nature des plantes cultivées par les ménages.

Il semble donc, que malgré les différences de milieu, savane ou forêt, les pratiques culturelles demeurent assez homogènes.

Si la nature des cultures ne paraît être influencée par aucun des critères retenus comme ayant une corrélation possible avec les pratiques culturelles, il n'en est pas de même des superficies sur lesquelles chacun d'eux agit de façon appréciable.

Cultures suivant le groupe ethnique du chef de ménage

Champs cultivés en 1957

Groupes ethniques	Arachides sans manioc	Arachides sans manioc	Arachides + manioc + autres.	Manioc sans Arachides	Autres sans manioc ni arachides	Total
Bacougni	178	383	677	329	9	1 576
Bapounou	73	66	554	116	9	818
Baloumbou	3	25	46	23	-	97
Babouissi	2	4	9	9	2	26
Bakota	6	9	32	11	-	58
Autres	3	12	18	6	1	40
Total	265	499	1 336	494	21	2 615

Champs cultivés avant 1957

Groupes ethniques	Manioc	Manioc + autres	autres sans manioc	Total
Bacougni	1 035	839	101	1 975
Bapounou	104	747	58	909
Baloumbou	53	64	7	124
Babouissi	21	12	1	34
Bakota	7	51	6	64
Autres	17	24	15	56
Total	1 237	1 737	188	3 162

B. 6.3 Superficies cultivées

Il s'agit de la superficie des champs de 1957.

L'ethnie du ménage influe de façon directe sur les surfaces cultivées : les plus grandes surfaces se trouvent chez les Bapounous, suivis par les Bacougnis, les Bakotas tenant le dernier rang.

Superficie moyenne par ménage et par individu (en ares) :

	ménage	individu
Bapounous	56,2	10,7
Bacougnis	44,6	9,4
Baloumbous	40,2	6,5
Bakotas	24,6	7,5

Surface réelle cultivée en 1957 : 61431 ares, soit une moyenne de 9,45 ares par tête et environ 1/2 ha par ménage.

Quelle que soit leur taille 90,4 % des ménages cultivent moins d'un hectare. Chez les ménages de 9 personnes et plus la superficie totale cultivée dépasse assez rarement 1 ha et la surface cultivée par individu tombe en moyenne chez ces ménages à 4,56 ares.

Les 1321 ménages ayant des champs de 1957 représentent 2130 femmes, à raison de 1,6 femme par ménage. Elles ont cultivé 61431 ares, soit 28,8 ares par femme, ceci en supposant que toutes les femmes de ces ménages ayant 15 ans et plus cultivent la terre, ce qui n'est pas tout à fait exact.

Les superficies moyennes cultivées par femme oscillent de 23,9 à 31,6 ares, le chiffre le plus élevé appartenant aux ménages comprenant une seule femme.

61431 ares pour 2615 champs donnent une moyenne de 23,5 ares par champ.

Si l'on suppose que les 3162 champs antérieurs ont une taille moyenne égale, on arrive à une superficie récoltée de $3162 \times 23,5$ ares = 83 307 ares.

Ce sont donc environ 144700 ares, ou 1450 ha, qui font vivre les habitants de la zone, à raison d'environ 1 ha par ménage et 20 ares par individu.

B. 6.4 Les arbres fruitiers

On remarque une liaison assez étroite entre le nombre de personnes de chaque groupe ethnique et le nombre d'arbres possédés par le groupe, avec toutefois un léger avantage pour les groupes de forêt : Bapounous et Bakotas, à cause du palmier à huile.

Le tableau suivant fait apparaître le nombre de villages, de ménages et d'habitants, avec les zones de culture correspondantes, qui seront noyées ou isolés si le barrage du Kouilou est construit :

Villages	Zones de cultures	Nombre villages	Nombre de	
			Ménages	Habitants
Noyés	noyées	44	380	1 891
	partiellement noyées	1	29	197
	total	45	409	2 088
Isolés	partiellement noyées	8	50	246
	hors d'eau	37	573	2 885
	total	45	623	3 131
Inondation incertaine	partiellement noyée	1	6	38
Hors d'eau	noyées	2	17	114
	partiellement noyées	21	280	1 374
	hors d'eau	37	323	1 412
	total	60	620	2 900
Ensemble	noyées	46	397	2 005
	partiellement noyées	31	365	1 855
	hors d'eau	74	896	4 297
	total	151	1 658	8 157

En définitive sur les 1658 ménages et les 8157 habitants, groupés en 151 villages, seuls 37 villages comptant 323 ménages et 1412 habitants seront hors d'eau, eux et leurs zones de culture.

Il convient d'y ajouter 8 villages voisins de Loudima, près du bac sur le Niari, qui comprenaient en 1957 42 ménages et 164 habitants.